

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)
LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 7 NOVEMBRE 2022**

Le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ferté-Imbault, sous la présidence de Madame Isabelle GASSELIN.

Membres présents pour SELLES-SAINT-DENIS :

Madame Annie **LE LOUARN**, Madame Christine **BOIRE**, Madame Sophie **BAUDELLOT**, membres titulaires.

Membres présents pour LA FERTE-IMBAULT :

Madame Isabelle **GASSELIN**, Présidente – Madame Pierrette **DUPRÉ**, Membre titulaire, Madame Béatrice **LANDEVIN** membre suppléante pour LA FERTE-IMBAULT

Date de la convocation : le 28 octobre 2022

**13-2022 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL
SYNDICAL INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) LA
FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS
DU 2 AOÛT 2022**

Le Compte-rendu du Conseil syndical du SIVOS LFI/SSD du 2 Août 2022 est approuvé par les Membres présents ou représentés du Conseil Syndical.

Adopté par les Membres présents ou représentés

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14-2022 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

**PORTANT SUR L'INTERVENTION D'UN DESJEPS BADMINTON
POUR L'ANIMATION DE SEANCES HEBDOMADAIRES AUX ECOLES**

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Syndical d'étudier le devis de l'Association Badminton de Salbris concernant l'intervention d'un DESJEPS pour l'animation de 3 séances hebdomadaires à l'école de La Ferté-Imbault sur 6 semaines début 2023, sur la base de 4h de présence et 2 allers-retours sur site par semaine, s'élevant à **960 €**.

Madame la Présidente propose aux membres du SIVOS de Selles-Saint-Denis de se concerter avec leurs écoles afin de savoir s'ils sont intéressés par cette prestation.

Ces sommes seront prévues sur le budget 2023.

Le Conseil syndical des membres présents ou représentés,

DECIDE

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer le ou les devis de l'Association Badminton de Salbris s'élevant à **960 €** pour l'animation précitée.

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**15-2022 - DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
PORTANT SUR LE CHOIX DES MODALITES DE PUBLICITE DES
ACTES**

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022, par renvoi de l'article L. 5211-3,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Madame la Présidente,

La Présidente rappelle aux membres du Conseil Syndical que les actes pris par les syndicats (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes

règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet.

Les syndicats de communes bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, ils peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel:

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du comité syndical.

Considérant l'absence de site internet du syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire LA FERTE-IMBAULT / SELLES-SAINT-DENIS ;

Madame la Présidente propose au comité syndical de choisir la modalité de publicité des actes règlementaires et des décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, suivante :

- Publicité du syndicat sous forme électronique sur chaque site internet de nos communes.

**Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré, le comité syndical,**

DECIDE

D'ADOPTER la proposition de Madame la Présidente qui sera appliquée à compter de ce jour.

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16-2022 - DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL SPECTACLE DE NOËL

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Syndical que le spectacle prévu en 2021 n'ayant pas eu lieu en raison de la pandémie de Covid-19, celui-ci est reporté cette année dans les mêmes conditions et au même tarif de 980 € TTC.

Un goûter comprenant friandises et boissons sera également organisé par la commune de Selles-Saint-Denis pour les 175 enfants des deux communes.

Après délibération, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉCIDE

- **D'ACTER** le report du spectacle de Noël des enfants au 13 décembre 2022 pour 980 € TTC à la Salle des Fêtes de Selles-Saint-Denis.

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17-2022 - DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL CADEAUX DE NOËL

Madame la Présidente fait part aux Membres du Conseil Syndical,

Que 3 devis ont été demandés aux Sociétés suivantes pour 175 gourdes de 500 ml et 175 sacs à dos à cordelettes en tissu, avec logos :

- SOHE PRINT pour 2514,66 € TTC (gourdes + sacs à dos)
- JC IMPRIM pour 1087,20 € TTC (gourdes)
- COPIE TOUT pour 2 940,00 € TTC pour les gourdes et 1399,20 € TTC pour les sacs à dos.

Après délibération, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉCIDE

- **DE CHOISIR** la Société **JC IMPRIM** pour un montant de **1087,20 € TTC** pour 175 gourdes en aluminium de 500 ml avec logos des deux communes de couleur noire sur 2 faces.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ce devis.

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 18 h 25

Fait et affiché le **9 Novembre 2022**

**La Présidente,
Isabelle GASSELIN**